

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 20 avril 2006 à 9h00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ETAIENT EXCUSES :

- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

du 20/04/2006

I-Questions administratives et de personnel

1 – Création d'emplois non permanents pour 2006

a – Unité « Politique Territoriale de Bassin »

Le SAGE Vilaine à travers sa préconisation 119 oblige les communes du Bassin à réaliser un inventaire de leurs cours d'eau avant avril 2008.

Une méthodologie est en cours d'élaboration, elle a vocation à être reprise pour l'ensemble du territoire du SAGE par l'intermédiaire d'un cahier des charges. Une démarche de partenariat avec l'IGN est en cours d'étude afin que cet organisme puisse prendre en compte les inventaires réalisés, ce qui serait une première en France.

Il est donc proposé la création de l'emploi non permanent suivant :

INGENIEUR CONTRACTUEL (emploi non-permanent)	
Nature des fonctions	Finaliser la méthodologie d'inventaire des cours d'eau Création d'un cahier des charges relatif à cette méthodologie Etudier les conditions de transmissibilité des inventaires avec l'IGN (contractualisation)
Niveau de recrutement	Catégorie A
Niveau de rémunération	Sur la base du 1 ^{er} échelon d'Ingénieur Territorial (rémunération ramenée le cas échéant à la journée de vacation) + régime indemnitaire du grade
Période de recrutement	Du 1 ^{er} août au 30 septembre 2006

b – Stagiaires indemnisés

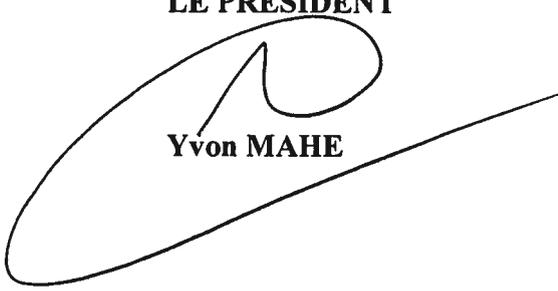
Il est proposé que le Président puisse faire appel, selon les besoins des services, à des stagiaires indemnisés de leurs frais (étudiants de l'enseignement supérieur) pour effectuer des missions spécialisées ponctuelles.

La durée maximum de ces stages cumulés serait de 6 mois. La rémunération afférente serait calculée sur la base de 88.33 % de l'indice brut 100.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de cet emploi ainsi que l'indemnisation de stagiaires de l'enseignement supérieur, dans les conditions proposées.
- charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT



Yvon MAHE

